COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-01-08092025

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le
ID : 026-212601058-20250908-DEL_01_08092025-DE

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 septembre à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BERTRAND Paulette	X			
CONIL Denis	X			
FORSANS Jean-Louis	X			
LEJEUNE Jacqueline		X		
MORIN Joséphine	X			
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis	X			

Date de convocation : 01/09/2025

Secrétaire de séance : JL FORSANS

Objet : Rénovation logement 7 calade de l'école – approbation devis-demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation du logement communal locatif, sis au 7 Calade de l'école.

Le montant s'élève à 76 455.57 € HT (coût global de l'opération H.T + honoraires compris) soit travaux 71 453.80€ HT+ Maitrise œuvre 5 001.77 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les devis estimatifs d'un montant de **71 453.80 € HT**
- **SOLLICITE** des subventions sur un montant total de **76 455.57 € HT**

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS

Le Maire
Denis CONIL

MAIRIE DE CORNILLON SUR L'OULE (Drôme)

Résultat du vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0